



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MEUSE

je souhaite obtenir ou renouveler une carte européenne d'armes à feu

Où ...

Je dois déposer un dossier de demande de carte européenne d'armes à feu auprès de la préfecture ou de la sous-préfecture dont dépend mon lieu de domicile.

La carte ne peut mentionner que les armes autorisées, déclarées ou enregistrées au nom du demandeur de la carte.

Au guichet de la préfecture de la Meuse
40 rue du Bourg
CS 30512
55012 BAR LE DUC Cedex
☎ 03 29 77 55 55
courriel : pref.courrier@meuse.gouv.fr

ouverture des guichets du
lundi au vendredi de 8h45 à 12h
et sur RDV de 13h30 à 17h

Au guichet de la sous-préfecture de Commercy
22 avenue Stanislas
CS 60087
55205 COMMERCY CEDEX
☎ 03 29 91 11 52
courriel : sp-commercy@meuse.gouv.fr

Ouverture des guichets du
lundi au vendredi de 8h45 à 12h
et sur RDV de 13h30 à 17h

Au guichet de la sous-préfecture de Verdun
1 Place Saint-Paul
B.P. 723
55107 VERDUN cedex
☎ 03 29 84 66 00
courriel : sp-verdun@meuse.gouv.fr

Ouverture des guichets du
lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et sur RDV de 13h30 à 17h



Horaires d'ouverture du lundi au vendredi :
de 8:45 à 12:00 : ouverture des guichets et des services et de 13:30 à 17:00 : uniquement sur rendez-vous
40 rue du Bourg CS 30512 55012 BAR LE DUC CEDEX - Tél : 03 29 77 55 55 - Télécopie : 03 29 79 64 49
[site internet : www.meuse.gouv.fr](http://www.meuse.gouv.fr) courriel : pref-courrier@meuse.gouv.fr

Date de création	03/03/2015	Date de mise à jour (vérification annuelle)	19/03/2015	Date de mise à jour (évolution réglementation)	/
------------------	------------	--	------------	---	---

procédure

comment ... (liste des pièces à fournir)

1. Le formulaire Cerfa n° 10832*01 dûment complété par le demandeur.
2. 1 copie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport).
3. 2 justificatifs de domicile.
4. 2 photographies d'identité récentes et identiques.
5. Les copies des autorisations de détention, des récépissés de déclaration ou d'enregistrement des armes à mentionner sur la carte.

tarifs

gratuit .

informations utiles ...

- cliquer sur le lien : <http://www.service-public.fr/>

loisirs-chasse et pêche



- cliquer ici : [FAQ service-public.fr](http://FAQ.service-public.fr)

